



Agent Orange, chronique 3 : Le plus grand écocide de l'humanité

Agent Orange, chronique 3

Par [André Bouny](#)

Mondialisation.ca, 01 décembre 2012

Région : [Asie](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité, Transnationales](#)

Chronique 1 :

[Agent Orange: les dessous des projets de décontamination](#), publié le 1er octobre 2012

Chronique 2 :

[Agent Orange : démocratiser à l'américaine ou décontaminer les crimes de guerre ?](#) Publié le 31 octobre 2012.

Le 01 août 2010, la Fondation de Yann Arthus-Bertrand, *GoodPlanet*, m'offre une tribune libre. J'y publie « Agent Orange, une aumône pour les victimes du plus grand écocide de l'histoire de l'humanité » : *Le 10 août 2010, il y aura 50 ans que le premier agent chimique contenant de la dioxine fut épandu par les États-Unis sur la forêt et les récoltes vietnamiennes. Commença dès lors l'utilisation des défoliants dits « arc-en-ciel » (Agents Orange, Blanc, Bleu, Rose, Vert et Pourpre...). L'objectif des militaires : détruire le couvert végétal qui abritait les combattants vietnamiens mais aussi affamer la résistance et la population.*

Un plan d'action ayant pour objectif d'éliminer les séquelles de l'Agent Orange au Viêt Nam vient d'être publié. Proposé par le groupe de discussions vietnamo-états-unien (composé de 10 personnalités, à parité pour chaque pays : citoyens, scientifiques, et élus) sous le parrainage de la Fondation Ford, ce plan préconise que les USA versent au Viêt Nam 30 millions de dollars par an durant 10 ans. Si je ne peux que me réjouir de cette initiative qui vient souligner, 35 ans après la fin de la guerre, la nécessité de tourner la page, il faut le rapporter à l'engagement pris par les États-Unis en janvier 1973. En effet, l'article 21 des Accords de Paix de Paris signés par les deux nations belligérantes prévoyait un dédommagement de guerre au profit du Viêt Nam d'un montant de 5 milliards de dollars (sans parler du Laos et du Cambodge)... Mais les Vietnamiens ne reçurent rien du dédommagement promis : au contraire, ils se virent imposer un embargo économique pendant près de 20 ans !

Fascinés par ce montant de 300 millions de dollars, les médias, (voir l'article du journal Le

Monde daté du 16 juin) n'ont fait preuve d'aucun discernement. D'abord, ils ont donné l'impression que la décision d'octroyer cette somme avait été entérinée par le gouvernement états-unien. Or il n'en est rien. Car si le document de vingt pages précise qu'un tiers des fonds seraient attribués à la décontamination de la dioxine dans les sols et les deux autres tiers à la construction de structures et d'aides médicales aux victimes vietnamiennes, il ne s'agit que d'une déclaration de bonnes intentions, qui ne précise pas quels seraient les débiteurs, ni quel pourrait être le rôle des ONG.

Ensuite, cette recommandation, émise par une organisation qui n'a aucun pouvoir décisionnel ni financier, doit être mise en relation avec la déclaration de la vice-présidente de l'Assemblée nationale du Viêt Nam : Mme Tong Thi Phong avait annoncé une semaine plus tôt que son pays comptait actuellement 4 millions de victimes contaminées par l'Agent Orange. Un rapide calcul permet de constater que cette offre attribuée à chaque victime seulement 5 dollars par an ! Comment une telle somme leur permettra-t-elle d'accéder aux soins lourds, à une aide psychologique ou matérielle ?

Le vœu formulé par le groupe de dialogue est positif, puisqu'il multiplie par 100 les engagements de la précédente administration. Cependant, le ministère des Anciens combattants états-unien annonce pour la seule année 2010, un budget supplémentaire de plus de 13 milliards de dollars pour les centaines de milliers de vétérans états-uniens, insuffisamment pris en charge. Les 300 millions de dollars sur 10 ans, paraissent alors d'une obscénité insondable en regard des millions de Vietnamiens contaminés.

Fin juin, j'apprends que l'ONU consacre, dans le cadre du Plan des Nations Unies au

Développement (PNUD), 5 millions de dollars pour participer à la décontamination de l'ancienne base américaine de Bien Hoa -l'un des 28 principaux « points chauds » nécessitant une action urgente- alors que la Fondation Ford avait estimé à 60 millions de dollars la décontamination de trois bases. Lors de mon intervention à l'ONU visant à obtenir de cette institution « une aide urgente, conséquente et adaptée » pour les victimes vietnamiennes de l'Agent Orange et la décontamination de leurs sols, j'avais rappelé que le Viêt Nam comptait 11 « Villages de la paix » accueillant les victimes de l'Agent Orange quand 1 000 (voire le double selon leur capacité) étaient nécessaires pour les seuls enfants ! Si l'annonce de cette aide de la part de la principale institution internationale constitue une première forme de reconnaissance mondiale de cette catastrophe écologique et humaine, je dénonce la modicité de cette attribution. Je dénonce également l'indignité que ni Dow Chemical ni Monsanto (ni aucune autre compagnie chimique US ayant fabriqué le poison) n'ont la moindre intention de payer quoi que ce soit aux victimes vietnamiennes - alors qu'elles ont signé, en 1984, un accord à l'amiable avec les associations d'anciens combattants américains pour 180 millions de dollars (ce qui leur permit à très bon compte d'éviter un procès). La volonté de détruire durablement les forêts tropicales de l'intérieur, celles semi-inondées du delta du Mékong, les mangroves du littoral, ainsi que les cultures, a abouti à un crime qui n'avait pas de nom jusqu'ici : l'écocide. Cette guerre chimique, la plus grande de toute l'histoire de l'humanité, reste quasiment inconnue malgré sa portée immense. Les effets en cascade dus à l'anéantissement de toute végétation sont dantesques, en premier lieu pour le règne végétal lui-même bien sûr, mais aussi pour le règne animal auquel appartient l'homme, comme pour les sols. Les agents chimiques déversés sur le Viêt Nam représenteraient en effet au minimum 72 millions de litres sur presque 3 millions d'hectares... Cela représente environ 300 kilos de la forme la plus toxique de dioxine. Cependant, la logique des épandages renouvelés sur les mêmes surfaces, parfois jusqu'à 10 reprises, me permet de révéler que les volumes réels

approchent vraisemblablement les 350 millions de litres ! Celle-ci pénètre dans les organismes par simple contact, par inhalation, et surtout par ingestion (elle remonte ainsi la chaîne alimentaire). Liposoluble, elle se fixe dans les tissus adipeux par bioaccumulation, et n'a pratiquement pas de voie de déstockage, excepté le sperme chez l'homme (aboutissant aux effets tératogènes chez le nouveau-né) et le lait maternel chez la femme (ayant pour conséquences l'empoisonnement du nourrisson). Avant même son utilisation, les effets secondaires de ce poison étaient parfaitement identifiés par les scientifiques travaillant pour les fabricants. Pourtant à ce jour, la justice n'a toujours pas tenu compte du principe de l'intentionnalité qui lui est habituellement cher. À l'heure où vous lisez ces lignes, des victimes de l'Agent Orange continuent de mourir au Viêt Nam, mais aussi aux États-Unis et dans tous les pays dont des citoyens ont combattu dans cette guerre coloniale, ou dans les territoires où les essais ont eu lieu, où le produit a été stocké... D'autres viennent juste de naître. Ces victimes, et plus particulièrement au Viêt Nam, ont besoin du soutien de tous. Maintenant !

Le 08 août, *Helium.com* (racine du mot Soleil, mais aussi gaz monoatomique évoquant « légèreté »), publie un article signé, D. Vogt, diplômé d'Histoire internationale à Ottawa. Il est intéressant et encourageant de constater que ce journal citoyen en ligne (qui n'a rien d'un repaire de gauchistes agités) traite la question de l'Agent Orange, ouvrant la curiosité et peut-être une soif d'information sur ce sujet anxiogène par excellence à un lectorat pas toujours conscient des réalités du monde. De plus, son auteur est jeune. Il rappelle que les chercheurs en médecine ont compris depuis longtemps les graves effets sanitaires à long terme causés à la population civile comme aux vétérans américains par l'utilisation du « défoliant » chimique Agent Orange durant la Guerre du Viêt Nam. Il insère qu'en 2010, une nouvelle maladie de la thyroïde vient grossir la longue liste existante: la maladie de Basedow. Il apprend certainement à de nombreux utilisateurs du site en question que « Agent Orange » est le nom de code d'un des nombreux agents chimiques utilisés massivement comme « herbicides » dans le but d'anéantir la jungle où se cachaient les indépendantistes vietnamiens, comme de détruire des centaines de milliers d'hectares de cultures durant les années 60'. Et ajoute que la Croix rouge et le gouvernement vietnamien déclarent plusieurs millions de citoyens souffrant d'une exposition à cet agent chimique, que des centaines de milliers de cas de malformations congénitales graves résultent d'une exposition des parents. Que des études ont également indiqué le risque accru d'un large éventail de cancers, de troubles nerveux, pulmonaires et dermiques. Il n'oublie pas de signaler les victimes canadiennes contaminées lors de tests réalisés à la base de Gagetown, ainsi que les procédures intentées par les victimes vietnamiennes contre les fabricants étasuniens de ce poison. Rien de très nouveau, diront les initiés. Et bien si, un site grand public diffuse un sujet pouvant éveiller les consciences d'une frange de population où le besoin en la matière est considérable.

Le 10 août, *Le Courrier du Viêt Nam* (seul journal francophone du pays), dans le cadre de la *Journée des victimes de l'Agent Orange*, informe sur le *Programme de prévention des maladies liées à la dioxine* en faveur des populations vivant dans les régions fortement contaminées, surtout aux alentours des aéroports de Bien Hoa (province de Dong Nai, Sud) ; Da Nang (province éponyme), et Phu Cat (province de Binh Dinh, Centre). Selon de récentes statistiques établies par des scientifiques du pays et de l'étranger, la teneur en dioxine des sols, de la boue et de quelques produits alimentaires de ces localités explosent la quote-part « acceptable ». Un petit nombre d'habitants seulement comprend aujourd'hui les conséquences du poison et les moyens qu'ils ont de s'en prémunir.

C'est ce qui ressort d'enquêtes menées entre 2007 et 2009 par l'*Association de la santé publique du Viêt Nam* dans deux quartiers situés près de l'aéroport de Bien Hoa, et quatre de Da Nang. À la fin du mois de juin dernier, deux cours de formation sur ce thème ont été organisés à Da Nang à l'intention des agents informateurs.

En 2008, l'*Association de la santé publique de Da Nang*, en coopération avec sa filiale de Dong Nai, a commencé à informer largement les organismes et habitants concernés des quartiers de Trung Dung et Tan Phong (Bien Hoa), du risque de pathologies liées à la dioxine, des produits alimentaires à hauts risques, des conséquences et mesures préventives à une contamination. Un an après la mise en œuvre de ce programme (une première au Viêt Nam... précise le journal), 70% des populations concernées seraient désormais informées, contre 37% auparavant. Les résultats obtenus seront énoncés lors d'un colloque international sur la dioxine et les matières organiques en septembre prochain aux États-Unis.

Ce même mardi, *Tuoi Tre* (La Jeunesse), quotidien du Sud, relate la contamination des lacs par les infiltrations de dioxine dans le sol et les eaux souterraine à proximité de Da Nang. Elles causent de plus en plus de malformations congénitales. Dans une zone de quatre hectares, de hautes teneurs de dioxine ont été trouvées, en cet endroit où les habitants tirent leur nourriture des poissons et lotus depuis des décennies. « *Ici, le taux de malformation congénitale est cinq fois supérieur à la moyenne nationale* », dit un responsable du district de Thanh Khe, sous couvert d'anonymat. Avant d'ajouter : « *Aucune enquête exhaustive n'a jamais été faite. Or, en 2007, dans Chinh Gian* (un des dix quartiers du district), *139 personnes ont rapportées de graves malformations congénitales* », a-t-il ajouté. La plupart habitent dans les zones où les herbicides à base de dioxine ont été stockés ou se sont infiltrés. Tu, qui a vécu dans le quartier pendant 20 ans, dit qu'il a récemment appris le danger des lacs, mais leurs poissons sont la seule source de nourriture pour sa famille. « *Je n'ai pas seulement ramassé des graines de lotus dans les lacs pour notre nourriture, mais aussi pour les vendre aux marchés locaux* », concède-t-il. Le poison continue son chemin tortueux. Tran Van Duoc, qui vit dans le quartier depuis 45 ans, déclare : « *Les habitants utilisent l'eau des puits locaux et les poissons des lacs car ils n'ont pas d'autre choix.* » L'eau et la boue des puits et des lacs ont une odeur de produits chimiques. En 2007, le cabinet canadien, *Hatfield Consultants*, a révélé des teneurs de dioxine dans les sols et les sédiments allant de 185 000 ppt (part par trillion) à Bien Hoa, 236 000 ppt à Phu Cat, 365 000 ppt à Da Nang. Soit 185, 236, et 365 fois supérieures à la teneur communément admise par défaut pour les sols ; et 1850, 2360, et 3650 fois supérieures aux normes tolérées pour les sédiments. Même si les valeurs retrouvées dans les sols et les sédiments ne sont pas directement comparables à celles présentes dans les aliments, on peut tout de même signaler que ces doses représentent 182 500 fois la teneur moyenne empirique acceptée pour les aliments à destination des humains dans les pays industrialisés. Ou 32,5 millions de fois la teneur admise par les USA, qui eux ne tolèrent que 0,0064 pg/g dans les aliments.

Pour rappel, cette norme empirique considérée comme « acceptable » dans les autres pays industrialisés va de 1 à 3 pg/g. Quant à l'Agence de Protection de l'Environnement US (EPA), elle recommande de diviser encore cette norme moyenne par 1000, soit 0,0000064 pg/g.

Ce mardi 10 août, *Journée des victimes de l'Agent Orange*, des victimes reçurent exceptionnellement une aide en dongs équivalente à 7 dollars, ainsi que des fauteuils roulants et des ordinateurs. À cette occasion, le secrétaire général de l'*Association vietnamienne des victimes de l'Agent Orange/Dioxine* (VAVA) annonça pouvoir poursuivre

les compagnies chimiques américaines, non plus au travers des lois fédérales comme les fois précédentes (suite au refus de la Cour suprême d'examiner l'appel des victimes vietnamiennes, décision du 27 février 2009, rendue publique le 2 mars), mais à partir de celles d'un État étasunien.

Le 22 août, un site internet philippin, *globalnation.inquirer.net*, fait part d'une mise en garde d'un de ses toxicologues, Dr Romeo F. Quijano, de l'université des Philippines (Manille), sur le fait que le riz* vietnamien « *pourrait être contaminé par l'Agent Orange* ». Quijano a ajouté que le riz stocké par la National Food Authority (NFA) philippine recevait un traitement contre les parasites sous la forme d'une pulvérisation mensuelle d'insecticide et de pesticide dont l'innocuité est remise en question, ajoutant que la plupart des pesticides sont cancérigènes et nuisent au système immunitaire et endocrinien. Il pense qu'une loi devrait obliger producteurs et importateurs à fournir des résultats de tests. Toutefois, le toxicologue a suggéré une solution au problème : « *Si nous avons un approvisionnement local suffisant, nous n'aurions pas à importer du riz ni besoin de tester ce produit* », ajoutant que « *les agriculteurs locaux devraient être encouragés à planter du riz grâce à des incitations gouvernementales* ».

*Le riz quasiment dépourvu de matière grasse ne peut pas être un important vecteur de dioxine

Le 30 août, l'U.S. Department of Veterans Affairs (VA), (ministère des Anciens combattants US), procède à une déclaration à faire « pâlir » les victimes vietnamiennes de l'Agent Orange. Demain, 31 août 2010, il publiera dans le Federal Register (Code des règlements fédéraux permanents) la législation finale d'aide à ses vétérans exposés à l'Agent Orange, facilitant l'accès à des soins de santé de qualité et à l'indemnité d'invalidité accordée. Cette nouvelle règle élargit la liste des maladies liées à l'Agent Orange et autres « herbicides ».

« *Au mois d'octobre dernier, sur exigence de la loi Agent Orange de 1991, l'Institut de Médecine, après son étude indépendante et sa mise à jour de 2008, a déterminé que les preuves fournies étaient suffisantes pour ajouter 3 maladies supplémentaires à la liste des pathologies liées à l'Agent Orange* », a déclaré le secrétaire de VA, Eric K. Shinseki. « *C'est une bonne décision, le président et moi-même sommes fiers de pouvoir offrir à ce groupe d'anciens combattants les soins et avantages qu'ils méritent depuis longtemps.* » Les maladies ajoutées à la longue liste sont : maladie de Parkinson, maladie cardiaque ischémique, leucémie lymphoïde chronique (incluant toutes les leucémies chroniques à cellules B, telle que la leucémie à tricholeucocytes). Maladies longtemps niées aux Vietnamiens sous prétexte que leurs études n'étaient pas aux normes internationales, c'est-à-dire étasuniennes. Désormais, en termes pratiques, les vétérans US qui ont servi au Viêt Nam et ayant une maladie provoquée par l'Agent Orange n'ont plus besoin d'apporter les preuves entre leurs problèmes de santé et leur service militaire. Ainsi, l'abolition des anciennes exigences présentant des défis insurmontables, ouvre droits et avantages simplifiés et accélérés. Et voici que les périodes de contamination considérées pour cette prise en charge sont élargies, elles vont du 9 janvier 1962 au 7 mai 1975. Ceci constitue un aveu d'importance en ce qui concerne la rémanence et/ou la durée des épandages. Au cours des 18 mois suivants, plus de 150 000 vétérans soumettront des demandes, dont 90 000 refusés précédemment bénéficieront de prestations rétroactives.

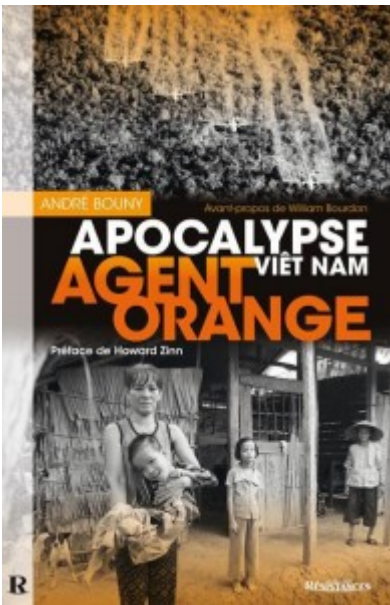
André Bouny

(à suivre)



André Bouny, pt du *Comité International de Soutien aux victimes vietnamiennes de l'Agent Orange*, auteur de « *Agent Orange, Apocalypse Viêt Nam* », Éditions Demi-Lune, 2010, Paris :

<http://www.editionsdemilune.com/agent-orange-apocalypse-viet-nam-p-33.html#Description-du-livre>



La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [André Bouny](#), Mondialisation.ca, 2012

Articles Par : [André Bouny](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si

vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca